

PLAN LOCAL D'URBANISME

Bazeilles Rubécourt et Lamécourt Villers-Cernay
Concertation publique avant l'arrêt du projet

2.2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES À PRÉSERVER



Z.P.S.

Zones de Protection Spéciale

Ce sont des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union européenne, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration.

Le territoire est concerné au Nord par la ZPS du « Plateau Ardennais ».



ZNIEFF 1

Ce sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.

ZNIEFF 2

Ce sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

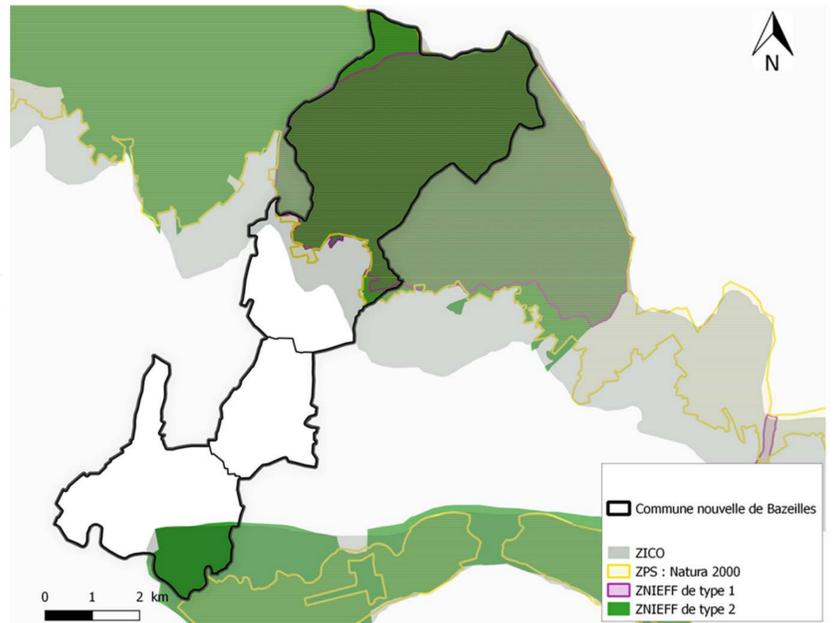
Le territoire est concerné au Nord par « Le Massif forestier du Plateau Ardennais » et « La forêt domaniale de Sedan et bois associés » et au sud par « La vallée de la Chiers de Remilly -Aillicourt à la Ferté-sur-Chiers ».

ZICO

Zone d'Importance pour la conservation des Oiseaux

Ce sont des zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, d'hivernage, migration).

Le territoire est concerné au Nord par la ZICO du « Plateau Ardennais » et au sud par la ZICO « Confluent des vallées de la Meuse et de la Chiers ».



UNE RICHE TRAME VERTE ET BLEUE À INTÉGRER AU PLU

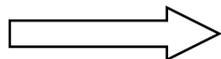
Le territoire communal est concerné par :

- Une **trame verte** liée aux milieux boisés et aux milieux ouverts avec les routes qui représentent des points de ruptures artificiels,
- Une **trame bleue** liée aux milieux humides et aquatiques avec des obstacles à l'écoulement surtout au niveau du cours d'eau de la Givonne (barrages ou seuils).

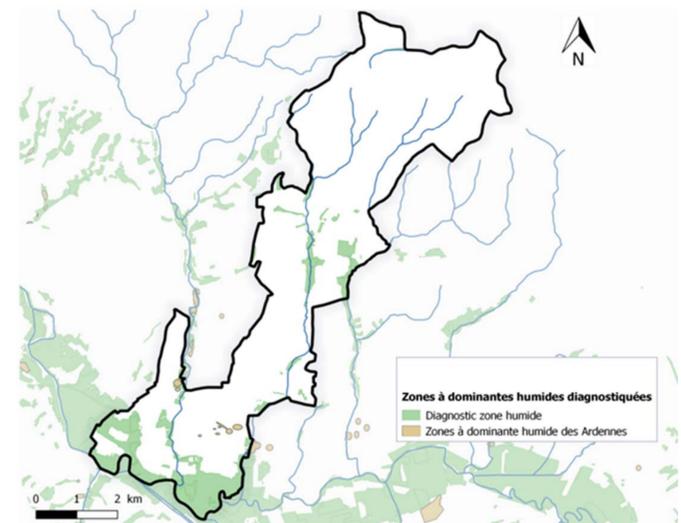
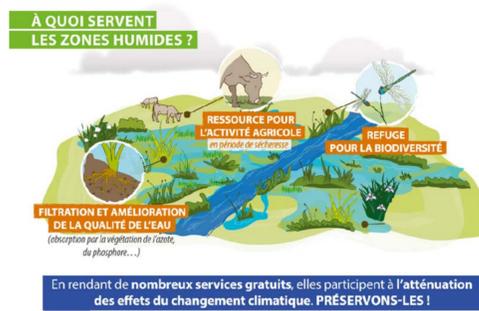
Les « Zones à dominante humide »

(terminologie non réglementaire)

Il s'agit de secteurs à forte probabilité de présence de zones humides. La pré-cartographie de ces zones permet d'orienter la collectivité dans son travail d'analyse sur son territoire (réalisation d'études complémentaires afin de préciser à l'échelle parcellaire le caractère humide ou non des zones à dominante humide).



Les zones humides et à dominante humide



DES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET DES NUISANCES À PRENDRE EN COMPTE

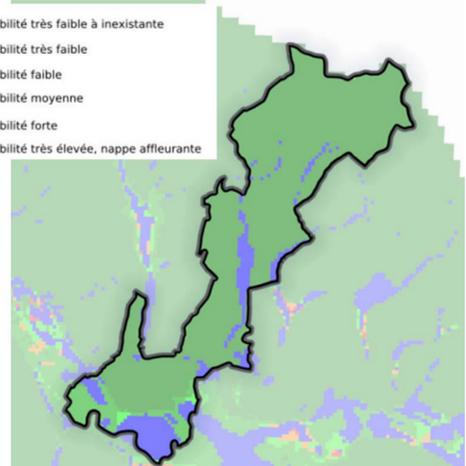
- **Séisme** (très faible pour Bazeilles et Rubécourt-et-Lamécourt et faible pour Villers-Cernay),
- **Retrait/gonflement des argiles** (aléa faible),
- **1** carrière de calcaire et de sable sur Rubécourt-et-Lamécourt,
- **Le risque d'inondation par la vallée de la Meuse** (PPRi Meuse amont I et Meuse amont II Chiers),
- **Le risque d'inondation par remontées de nappe** (sensibilité inexistante à très élevée au niveau du ruisseau de Rubécourt et de la Meuse)
- **Les RD 764 et RN 58** classées voies bruyantes

3 I.C.P.E industriels identifiées :

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

20 anciens sites

industriels recensés sur la base de données BASIAS, qui inventorie les sites industriels susceptibles d'engendrer ou d'avoir engendré des pollutions.



Infrastructures
Bruits d'activités
Bruits domestiques

Inondation par remontées de nappe

Pour aller plus loin :

<http://www.georisques.gouv.fr>